

AVIS PUBLIC

Aux personnes et organismes de l'ensemble du territoire désirant s'exprimer sur le projet de « Règlement 560-11 amendant le règlement de zonage 560 »

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors d'une séance tenue le 9 mars 2020, le Conseil a adopté le projet de règlement suivant : « **Règlement 560-11 amendant le règlement de zonage 560** »

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation, le 6 avril 2020, à 18h30 à la Salle du conseil de l'hôtel de Ville.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'agrandir la zone I-1 à même une partie de la zone A-2, sur le lot 3 926 254, de façon à se juxtaposer sur le périmètre d'urbanisation;
- D'actualiser le plan VALV-020-Z01, en tenant compte des modifications apportées à la représentation cartographique des cours d'eau et des lots entre le 7 mai 2012 et le 9 mars 2020;
- De modifier le numéro de règlement faisant référence au Règlement sur les usages conditionnels;
- D'ajouter un usage autorisé dans la zone CV-2.

Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville, du lundi au jeudi, entre 8h30 et 12h00 et entre 13h00 et 16h30 et le vendredi entre 8h00 et 13h00.

Ce projet comprend certaines dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Donné à Valcourt, ce 10 mars 2020

Manon Beauchemin

Manon Beauchemin,
Greffière